INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 février 2019 à 11h30 au Centre des congrès de la Gaspésie, à Carleton-sur-Mer, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Nadia Minassian, préfète
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Guy Gallant, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louisette Langlois, mairesse de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Christian Leblanc, maire de Maria
Administrateur substitut représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la Régie

Mme Mariline Lamy-Poirier, coordonnatrice au service à la clientèle et aux communications

De même que des gens du public :

M. Mario Cyr, journaliste, CIEU FM

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
   - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Règlement de gestion contractuelle pour les contrats de moins de 100 000$ (adoption);
7. Refus de l'indexation des administrateurs (adoption);
8. Modification du règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
9. Révision du taux de remboursement du kilométrage (adoption);
10. Affaires nouvelles;
11. Date et lieu de la prochaine rencontre;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée (adoption).

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée. Mariline Lamy-Poirier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R19 – 01

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R19 – 02

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jean-Philippe Deraspe et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 13 décembre 2018 » est présenté.

R19 – 03

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 tenue à New Richmond, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de novembre et décembre 2018 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 30 novembre 2018 est de 275 859,32 $.
Le montant total au 31 décembre 2018 est de 290 356,70 $.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

R19 – 04

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de novembre 2018, au montant total de 275 859,32 $ et de décembre 2018 au montant total de 290 356,70 $.

6. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE SELON LE MONTANT MAXIMUM PERMIS PAR LES NORMES GOUVERNEMENTALES

R19 – 05

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE SELON LE MONTANT MAXIMUM PERMIS PAR LES NORMES GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19);

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- À l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au montant maximum permis par les normes gouvernementales et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;
- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2);
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

ATTENDU QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $ et de moins que le montant maximum permis par les normes gouvernementales, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par Pascal Bujold lors de la séance du Conseil du 13 décembre 2018, et qu'un projet de ce dit règlement a également été déposé séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu d'adopter le règlement de gestion contractuelle selon le maximum permis par les normes gouvernementales tel que présenté.

7. RENONCIATION À L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

À la suite des discussions et à la modification du règlement sur la rémunération des élus, les administrateurs souhaitent renoncer à l'indexation de leur salaire pour 2018 et 2019.

INITIALES DU PRÉSIDENT DL
INITIALES DU SECRÉTAIRE MTD

No de résolution ou annotation

R19 – 06

RÉSOLUTION DE RENONCIATION À L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a fait l'objet de plusieurs discussions lors de séances de travail,

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la rémunération des élus a été modifié afin notamment de permettre aux élus de refuser l'indexation annuelle de leur rémunération,

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu que l'indexation de la rémunération ne s'applique pas pour les années 2018 et 2019.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur l'organisation du service :

A19 – 01

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Allen Cormier, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du Règlement concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. RÉVISION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE

La politique de remboursement des frais prévoit une révision du taux annuellement.

R19 – 07

RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉVISION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Phillipe Deraspe de maintenir le taux actuel de 0,45 $ du kilomètre pour 2019.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 24 avril 2019 à Sainte-Anne-des-Monts.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions.

M. Mario Cyr, journaliste, souhaite avoir des entrevues individuelles, ce qui met fin à la période de question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R19 – 08

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

Daniel Côté

23.04.2019
Date

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Richette

23.04.2019
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

23.04.2019
Date